Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260408-CM8426D16-DE

Commune de PLOUVIEN
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Nombre de membres	
En exercice	27
Présents	24
Absent	03
Votants	27

Publication : 9 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mercredi 8 avril,** à 20 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 avril 2026, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : 24 membres

Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, Thierry LAVANANT, Isabelle JACOPIN, Cédric LAOT, Kristell LAINE, Frédéric BERGOT, Caroline STAEHLE, Mewen MICHEL, Mathilde MARREC, Bastien CORRE, Carine MARQUER, Arnaud DONOU, Elise FLOCH, Gwenola FORICHER, Xavier LOUVEAU, Carole GOUEZ, Marc HERVE, Stéphanie BELLEC, Gérard DENIEL, Morgane PENGAM, Pierre-Yves LEOST, Pascale KERDRAON, Virginie FOURNIER,

Absents avec procuration : 3

1 - **Benoît BOTHOREL**, qui donne procuration à **Cédric LAOT**,
2 - **Christophe LAYGUE**, qui donne procuration à **Valérie GAUTIER,**
3 - **Thomas LEQUETTE**, qui donne procuration à **Carine MARQUER**.

Secrétaire de séance :

Gérard DENIEL.

Délibération
CM08042026D16

Stade Jo Bothorel - Vestiaires et tribune : désignation d'un comité de pilotage

L'étude du projet de nouveaux vestiaires et tribune sur le stade Jo Bothorel, entamée lors du précédent mandat, se poursuit.
Un Comité de Pilotage dédié avait été installé
Suite aux dernières élections, afin de continuer à étudier tous les aspects du dossier puis suivre son évolution, il est nécessaire de reconstituer un comité de pilotage de l'opération.

*
**

Le Conseil Municipal,
Sur proposition de Cédric LAOT,
A l'unanimité,
Désigne :
- Cédric LAOT,
- Isabelle JACOPIN,
- Xavier LOUVEAU,
- Benoît BOTHOREL,
en tant que membres élus du Comité de Pilotage Vestiaires-Tribune.

*
**

Les personnes suivantes, extérieures au Conseil, ont donné leur accord à leur intégration au Comité de Pilotage :
- Olivier DUIGOU, chargé du projet chez Brest Métropole Aménagement,
- Le cabinet BOULET, maître d'œuvre de l'opération,
- Jacques LUCAS, représentant l'Avenir Sportif de PLOUVIEN.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 9 avril 2026,
Olivier LE FUR,

MAIRIE DE PLOUVIEN (Finistère)

Maire de PLOUVIEN.